

REPUBLIQUE FRANCAISE  
DEPARTEMENT  
HAUTES PYRENEES

## COMMUNE DE SOUES DECISION DU MAIRE

13 Février 2025

Décision n°D2025/16

### Centrale photovoltaïque de l'école élémentaire Michel Barrouquère-Theil

La Maire,

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23 ;

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L2322-1 ;

**VU** le Code de la commande publique ;

**VU** la Loi n°2020-1525 du 3 Décembre 2020 d'accélération et de simplification de l'Action Publique, et notamment son article 142 ;

**VU** le décret n°2022-1683 du 28 Décembre 2022 portant diverses modifications du Code de la commande publique ;

**VU** la délibération n°D62/2023 du Conseil municipal en date du 21 Décembre 2023 portant demande de subvention pour la rénovation thermique des bâtiments municipaux auprès de l'Etat au titre du Fonds Vert et de la Région Occitanie au titre du fonds « Financer la rénovation énergétique des bâtiments publics » qui approuve ledit projet ;

**VU** la délibération n°D44/2024 du Conseil municipal en date du 11 Septembre 2024 portant délégation de pouvoirs du Conseil municipal au Maire pour la durée du mandat ;

**CONSIDERANT** que le projet de rénovation énergétique des bâtiments publics emporte l'installation d'une centrale photovoltaïque en vue de l'autoconsommation énergétique de l'école Michel Barrouquère-Theil ;

**CONSIDERANT** les offres reçues en ce sens ;

**CONSIDERANT** que l'offre, annexée à la présente, présentée par la société SPE PHOTOVOLTAIQUE, établie à 31 483,62 € HT est l'offre économiquement la plus avantageuse ;

### DECIDE

#### **Article 1 :**

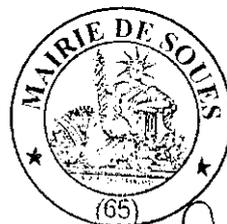
L'installation d'une centrale photovoltaïque en toiture de l'école Michel Barrouquère-Theil en vue de son autoconsommation énergétique est attribuée à la société SPE PHOTOVOLTAIQUE pour un coût de 31 483,62 € HT.

#### **Article 2 :**

Que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'année 2025.

Décidé le 13 Février 2025

Certifié exécutoire par Danièle CORONADO, Maire, le  
Date de transmission en Préfecture :



La Maire,  
Danièle CORONADO

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Danièle Coronado", is written over the printed name and extends to the right.